



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025

I- QUELQUES PRECISIONS FONDAMENTALES

- 1- Toute scolarité engagée est entièrement due. Toute somme versée n'est ni remboursable, ni transférable. Les frais d'inscription ou de réinscription se paient lors du premier versement et de façon intégrale. Les frais d'études se paient à l'année ou par tranche comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les montants sont en francs guinéens (GNF)
- 2- Payez à la comptabilité. Exigez un reçu signé et cacheté de la comptabilité après tout paiement
- 3- Les nouveaux élèves seront tous soumis à un test pour mieux jauger leur niveau afin de remédier à leurs problèmes
- 4- Les parents s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs enfants toutes dispositions du code et du règlement intérieur de l'école

II- DOSSIER POUR INSCRIPTION

- 1- Une copie légalisée du diplôme de l'Examen d'Entrée en 7^{ème} Année ou du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), 4 photos d'identité + livret- scolaire à jour pour les classes de 7^èA et de 11^èA (OBLIGATOIRE)
- 2- Bulletins de notes à tous les niveaux pour les nouveaux élèves (OBLIGATOIRE)

III- FRAIS DE SCOLARITE

INSTALLATION		FRAIS		
Paiement intégral obligatoire avant installation en classe		Nouveau	150 000	
		Ancien	100 000	
ETUDES				
NIVEAUX	Paiement Annuel	Paiement par tranche		
		1 ^{ère} Tranche (à l'inscription)	2 ^{ème} Tranche (avant le 5 Janvier)	3 ^{ème} Tranche (avant le 5 mars)
7 ^{ème} A - 8 ^{ème} A - 9 ^{ème} A	2 400 000	1 200 000	900 000	300 000
10 ^{ème} Année	2 600 000	1 300 000	1 000 000	300 000
11 ^{ème} - 12 ^{ème} Années	2 800 000	1 400 000	1 000 000	400 000
Terminales	3 300 000	1 600 000	1 200 000	500 000

NB: 1- Chaque élève doit déposer un paquet de rames à l'inscription

2- Modèles de tenue:

- **Filles Lycée** : Jupe bleue décente et chemise blanche bien soignées plus paire de chaussures fermées
- **Filles Collège** : Robe kaki décente et bien soignée plus paire de chaussures fermées
- **Garçons** : Pantalon et chemise bien soignés plus paire de chaussures fermées

3- Instauration des cours d'informatique pratiques obligatoires dans le programme d'enseignement

4- Une réduction de 10% est accordée aux familles d'à partir de cinq (5) enfants sur le montant total

5- Un paiement annuel effectué pour un élève à l'inscription équivaut à 5% de réduction

INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISATION

PEDAGOGIQUE DU GROUPE SCOLAIRE SIMLAPY

Nous vous remercions de la confiance que vous placez au G/S SIMLAPY pour inscrire votre enfant.

Voici donc quelques informations qui vous permettront de suivre l'évolution de votre enfant et des méthodes employées dans notre établissement.

- Les élèves et les parents d'élèves devront approuver le règlement intérieur à l'inscription.
- Les élèves des classes intermédiaires recevront un bulletin de notes par semestre et les parents se feront le devoir de venir retirer le bulletin à l'école.
- Les élèves candidats aux examens nationaux seront soumis à une évaluation mensuelle à compter du 2^{ème} mois de l'ouverture jusqu'aux examens blancs.
- Les notes obtenues aux 1^{er} et 2^{ème} semestres seront les résultats et la moyenne des deux donnera la moyenne annuelle de passage (au minimum 10).
- Le portail de l'école est fermé à 8 heures après la montée des couleurs à 7 heures 45 et est réouvert à 14 heures 30 minutes. Les parents devront prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les élèves ne soient pas en retard.
- Tous les élèves sont tenus obligés de respecter l'emploi du temps élaboré par la Direction.
- Tous les cours et évaluations sont obligatoires et passibles de sanctions en cas de constat de refus
- Toute absence doit être justifiée par les parents ou tuteurs. Il est formellement interdit de sortir de l'école sans une autorisation au préalable durant le temps de cours (8 heures – 14 heures 30).
- Un contact téléphonique du tuteur légal fera l'objet de lien entre Parents et l'école en cas de besoin
- L'uniforme scolaire bien soigné est obligatoire comme indiqué au recto.
- En ce qui concerne les rencontres Parents – Professeurs il y en a trois au cours de l'année : En Janvier, en Avril et en Juillet pour les résultats. Ces rencontres sont très importantes pour un bon suivi du travail et du comportement de l'élève au sein de l'établissement.
- Le règlement des frais de scolarité doit intervenir aux périodes indiquées dans le tableau de paiements par le parent lui-même et non par l'élève pour éviter une exclusion de l'enfant pour raison de non-paiement
(Numéro de la Comptable Tel : 621 61 25 61 via ORANGE MONEY sans oublier les frais)

Nous restons déterminés et à votre disposition tout en vous renouvelant notre engagement pour mieux faire

LA REUSSITE DE NOS ENFANTS EST NOTRE OBJECTIF

LA DIRECTION